



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 septembre 2000
Français
Original: anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 5 de la résolution 1302 (2000) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 1302 (2000) du Conseil de sécurité en date du 8 juin 2000, aux termes duquel le Conseil m'a prié de lui faire rapport sur l'application de ladite résolution 90 jours après son entrée en vigueur. Si la résolution 1302 (2000) a été adoptée le 8 juin 2000, le plan de distribution relatif à cette phase et ses annexes ont été soumis par le Gouvernement iraquien le 19 juillet 2000 et approuvés par moi le 25 juillet 2000.

II. Mesures prises en application de la résolution 1302 (2000) du Conseil de sécurité

Production pétrolière et vente de pétrole et de produits pétroliers

2. En application du paragraphe 7 de la résolution 1302 (2000), j'ai nommé, le 10 août 2000, deux nouveaux vérificateurs chargés d'approuver les contrats d'exportation de pétrole et de produits pétroliers. Ils prendront leurs fonctions en septembre 2000; il y aura alors trois vérificateurs.

3. Au 31 juillet 2000, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) a approuvé au titre de la phase VIII un total de 118 contrats (dont 29 contrats de la phase VII prorogés pour la phase VIII) avec des acheteurs de 34 pays. Le volume total des exportations de pétrole approuvées au titre de ces contrats correspond à environ 360,9 millions de barils

pour 180 jours, soit des recettes estimées à 8,5 milliards de dollars (y compris les redevances d'oléoduc, aux tarifs actuels). Quatre-vingt-sept chargements, représentant au total 101,9 millions de barils et 2,4 milliards de dollars (valeur estimative) ont été effectués jusqu'ici.

Montants alloués en priorité aux secteurs de l'alimentation/nutrition et de la santé

4. Le Conseil de sécurité, au paragraphe 2 de sa résolution 1302 (2000), a décidé que les montants prélevés sur les recettes provenant de la vente de pétrole et de produits pétroliers par l'Iraq dont j'ai recommandé dans mon rapport du 1er février 1998 (S/1998/90) qu'ils aillent aux secteurs de l'alimentation/nutrition et de la santé devraient continuer d'être alloués sur une base prioritaire.

5. À cet égard, je me félicite de la décision du Gouvernement iraquien d'augmenter considérablement les allocations au titre du plan de distribution de la phase VIII afin de pourvoir aux besoins alimentaires, nutritionnels et sanitaires de sa population. Le nouvel objectif d'une ration alimentaire de 2 472 calories par personne et par jour et l'augmentation des montants alloués au titre du panier alimentaire constituent un motif de satisfaction et correspondent à la recommandation que j'ai formulée dans mon rapport complémentaire (S/1998/90), tendant à ce que le programme fournisse une ration alimentaire minimale de 2 463 calories par personne et par jour.

6. Dans le plan de distribution de la phase VIII, un montant de 498 millions de dollars est alloué au secteur de la santé, ce qui représente une augmentation de

193 millions de dollars, soit 63,3 %, par rapport au montant définitif pour la phase VII. Je me félicite également de la répartition équilibrée des fonds dans le secteur de la santé entre les médicaments et les fournitures sanitaires et connexes dans le cadre du plan de distribution de la phase VIII. La moitié du montant alloué au secteur de la santé a été réservée à l'achat de fournitures médicales, de pièces de rechange et de matériel médical, ainsi que d'articles nécessaires à la remise en état des équipements et infrastructures de santé, les autres 50 % devant être consacrés à l'achat de médicaments.

7. Il est essentiel de surveiller constamment le financement des secteurs de l'alimentation et de la santé, ainsi que des programmes ciblés de nutrition afin de faire en sorte que les fonds soient rapidement alloués et que les marchés soient conclus à temps pour toutes les fournitures, en quantités suffisantes, afin de pourvoir aux besoins et d'atteindre les objectifs inscrits dans le plan de distribution.

Fonds provenant de la suspension de l'application du paragraphe 8 g) de la résolution 986 (1995)

8. Conformément au paragraphe 20 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité et au paragraphe 10 de sa résolution 1302 (2000), l'application de l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) a été suspendue pour les phases VII et VIII et des fonds ont été alloués aux fins énoncées à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). Au 31 juillet 2000, le montant total en question se chiffrait à 30 millions de dollars (20 millions de dollars pour la phase VII et 10 millions de dollars pour les 90 premiers jours de la phase VIII). Des informations sur la répartition des recettes provenant des ventes de pétrole entre les divers comptes auxiliaires figurent dans le rapport hebdomadaire publié par le Bureau chargé du Programme Iraq, qui est communiqué au Comité du Conseil et à la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Réduire les délais dans le paiement des recettes pétrolières

9. Afin de remédier à plusieurs retards dans le versement du montant des recettes pétrolières dus à la communication tardive des documents originaux, et conformément au paragraphe 13 de la résolution 1302 (2000), il a été décidé d'accélérer l'établissement de la

facture commerciale, car c'était le document le plus souvent soumis à des retards. Au titre de la procédure accélérée, l'Organisme d'État de commercialisation du pétrole iraquien (SOMO) envoie le jeu original de documents directement à l'ONU avec une facture partiellement établie. L'Organisme iraquien y fait figurer les éléments de la facture connus au moment du chargement (volume de pétrole par exemple). Plus tard, lorsque les informations sur la fixation des prix deviennent disponibles et permettent de compléter la formule de prix conformément à la lettre de crédit, l'Organisme envoie par télécopie des instructions à la Division de la trésorerie de l'ONU pour finir d'établir la facture. La Division de la trésorerie complète la facture et envoie immédiatement tous les documents à la BNP-Paribas. Cette procédure a permis d'accélérer l'établissement de la facture commerciale et permet de présenter en temps utile le jeu complet des documents requis. Il convient de noter que la Division de la trésorerie se fonde sur les informations fournies par l'Organisme iraquien de façon à ne pas exposer l'Organisation à aucune responsabilité à cet égard. Avec l'assistance du SOMO, cette procédure a déjà été adoptée dans le cas des lettres de crédit concernant les contrats pétroliers dont la formule de tarification ne peut être établie que trois semaines après la date du connaissance.

Utilisation des fonds excédentaires prélevés sur le compte créé par le paragraphe 8 d) de la résolution 986 (1995)

10. Au paragraphe 14 de sa résolution 1302 (2000), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de présenter des recommandations relatives à l'utilisation des fonds excédentaires prélevés sur le compte créé par le paragraphe 8 d) de sa résolution 986 (1995), en particulier aux fins énoncées aux alinéas a) et b) du paragraphe 8 de ladite résolution. Le 28 juillet 2000, le Comité du Conseil de sécurité a été informé qu'un montant de 52 millions de dollars, au titre des fonds inutilisés du compte ESD (2,2 %), était disponible et qu'il pouvait prendre une décision quant à son utilisation et à son allocation éventuelles.

Arrangements concernant l'achat de produits fabriqués localement et le financement du coût des fournitures destinés à la population civile

11. Au paragraphe 24 de sa résolution 1284 (1999), le Conseil de sécurité m'avait prié de prendre les arran-

gements nécessaires, sous réserve de son approbation, pour permettre que les fonds déposés sur le compte séquestre ouvert en application de la résolution 986 (1995) soient utilisés pour acheter des produits fabriqués localement et couvrir le coût des fournitures de première nécessité pour la population civile qui ont été financées conformément aux dispositions de la résolution 986 (1995) et des résolutions connexes, y compris, le cas échéant, le coût de l'installation et des services de formation. Ces dispositions ont été établies à titre provisoire par le Bureau chargé du Programme Iraq, mais le Gouvernement iraquien a refusé, à deux reprises, de délivrer des visas aux experts chargés par le Bureau d'étudier si les arrangements en question étaient viables et pratiques et pouvaient être mis en oeuvre conformément aux résolutions pertinentes. Le Gouvernement iraquien a adressé le 10 août 2000 une note verbale à ce sujet au Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires des Nations Unies en Iraq. De plus, lors d'une visite que le Directeur exécutif a effectuée récemment en Iraq, le Gouvernement iraquien a refusé de poursuivre les discussions sur ces arrangements. Sans sa coopération sur cette question, je ne suis pas actuellement en mesure de soumettre au Conseil de sécurité les arrangements définitifs aux fins décrites au paragraphe 24 de sa résolution 1284 (1999).

**Nomination d'experts indépendants
chargés d'établir un rapport
sur la situation humanitaire en Iraq**

12. En réponse à la demande formulée par le Conseil au paragraphe 18 de sa résolution 1302 (2000), j'ai choisi et nommé actuellement un groupe d'experts indépendants chargés d'établir un rapport détaillé contenant une analyse de la situation humanitaire en Iraq et des besoins découlant de cette situation, et présentant des recommandations sur les moyens de répondre à ces besoins. Toutefois, lors des pourparlers qui ont eu lieu avec l'ONU, le Gouvernement iraquien a fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de coopérer avec ces experts ou de leur délivrer des visas.

Examen et approbation des demandes

13. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 1302 (2000) du Conseil de sécurité, le Bureau chargé du Programme Iraq a établi une liste de fournitures concernant le secteur de l'eau et de l'assainissement, pour examen et approbation par le Comité du Conseil de sécurité; la liste, qui comprenait 1 581 articles, lui a

été soumise le 3 juillet 2000. À la suite de consultations, le Comité l'a approuvée le 11 août 2000, après en avoir exclu 12 articles. Les demandes concernant les articles qui ont été exclus continueront d'être soumises au Comité. Le Bureau chargé du Programme Iraq commencera à adresser des notifications au titre de la liste approuvée, conformément au paragraphe 17 de la résolution 1284 (1999), dès que les demandes concernant les articles figurant sur la liste auront été présentées.

14. Dans le secteur pétrolier, conformément au paragraphe 18 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, le Comité du Conseil a approuvé, le 17 juillet 2000, une liste de pièces détachées et de matériels destinés à l'industrie pétrolière au titre de divers projets exécutés dans le cadre de la phase VII. Le groupe d'experts, qui a été nommé par le Comité conformément au paragraphe 18 de la résolution 1284 (1999), a commencé à approuver les demandes de pièces et de matériels pour le secteur pétrolier, conformément à la liste approuvée par le Comité.

15. Le Bureau chargé du Programme Iraq avait, au 31 juillet 2000, reçu 577 demandes présentées au titre de la phase VII pour des pièces et du matériel destinés au secteur pétrolier, d'une valeur totale de 292 190 000 dollars, dont 377, d'une valeur totale de 153 150 000 dollars, ont été soumises au Comité. Ce dernier a approuvé 287 demandes, pour un montant de 112 370 000 dollars, dont 86, d'une valeur de 39 950 000 dollars, ont été mises en attente. Par ailleurs, quatre demandes, d'une valeur totale de 790 000 dollars, ont été approuvées par le groupe d'experts. Pour la phase VII, 129 demandes étaient en cours d'évaluation.

16. La liste des pièces et matériels destinés au secteur pétrolier au titre de la phase VIII a été soumise par le Bureau chargé du Programme Iraq au Comité du Conseil de sécurité le 8 août 2000, pour examen et approbation. Ce dernier l'a mise en attente le 23 août 2000.

17. Je tiens à exprimer ma préoccupation au sujet de la valeur et du volume importants des demandes qui sont demeurées soumises à l'évaluation pendant des périodes très longues du seul fait que les missions permanentes concernées ne répondent pas en temps voulu aux demandes d'informations techniques supplémentaires et/ou de précisions adressées par le Secrétariat. Je demande donc à toutes les parties concernées de répon-

dre sans retard aux demandes d'informations du Secrétariat.

Contrôle des pièces et du matériel destinés au secteur pétrolier

18. L'arrivée des pièces et du matériel destinés au secteur pétrolier autorisés au titre des phases IV à VII se poursuit à un rythme accéléré. Entre le 1er mai et le 31 juillet 2000, les matériels visés par 181 contrats ont été livrés et contrôlés. Des précisions sont demandées pour 53 contrats qui de ce fait demeurent incomplets. Par ailleurs, les matériels spécifiés dans 19 contrats sont arrivés en Iraq mais n'ont pas encore été déballés et sont actuellement entreposés, et 119 livraisons partielles ont été effectuées.

19. La valeur des articles expédiés pendant la période considérée (estimation des lettres signalant des erreurs et omissions et les livraisons partielles compte tenu des exécutions antérieures) se chiffre à 107,5 millions de dollars. La valeur totale des livraisons de pièces et de matériel effectuées depuis juillet 1998 (phase IV) s'élève à 307,8 millions de dollars.

20. Les problèmes de transport subsistent entre Umm Qasr et Bassorah en particulier. L'espace de stockage dans l'entrepôt de la région de Bassorah demeure un problème; la situation est aggravée par le fait que certains éléments clefs n'ont pas été livrés, empêchant la distribution des articles déjà entreposés.

21. Tous les matériels et pièces destinés au secteur pétrolier livrés à l'Iraq dans le cadre du programme, sont demeurés sous la supervision générale et le contrôle de l'ONU. Les fournitures approuvées par le Comité du Conseil de sécurité ou le groupe d'experts sur le contrôle de l'utilisation finale seront soumises aux arrangements déjà établis en matière de contrôle et d'établissement de rapports. Depuis l'introduction, en avril 2000, des arrangements concernant le contrôle de l'utilisation finale des pièces et du matériel pour le secteur pétrolier jusqu'au 25 août 2000, 213 contrats au total (représentant un montant de près de 120 millions de dollars) ont été débloqués et approuvés, compte tenu du fait que l'utilisation finale de ces articles est contrôlée par Saybolt. À ce jour toutefois, aucun des matériels n'est arrivé en Iraq.

V. Mécanisme d'observation des Nations Unies

22. En réponse à la demande formulée par le Conseil de sécurité aux paragraphes 3 et 12 de sa résolution 1302 (2000), un certain nombre de mesures ont été prises pour assurer la pleine application de la résolution, améliorer la distribution des fournitures humanitaires et renforcer le mécanisme d'observation des Nations Unies en Iraq. Les mesures visant à renforcer le mécanisme d'observation, sur lequel on trouvera des détails dans mon précédent rapport (S/2000/520) du 1er juin 2000, sont entrées en vigueur le 20 juillet 2000. Ces arrangements feront l'objet d'un examen continu afin de pouvoir y apporter selon que de besoin les ajustements nécessaires.

23. Dans le secteur alimentaire, différentes denrées produites localement, dont des fruits, des légumes, de la volaille, des oeufs, de la viande et des produits laitiers, ont été de plus en plus faciles à trouver sur les marchés dans l'ensemble du pays. Malheureusement, la plupart des Iraquiens n'ont pas le pouvoir d'achat nécessaire pour acheter ces produits et la ration alimentaire mensuelle représente la majeure partie des revenus du ménage. Il ressort des visites d'observation des Nations Unies que 70 % des familles troquent ou vendent une partie des articles composant le panier alimentaire en vue d'obtenir d'autres articles essentiels. Cette pratique est l'une des raisons pour lesquelles la situation nutritionnelle reste mauvaise.

24. Pour faire face au volume des demandes mises en attente concernant les matériels pour la manipulation des aliments, une mission logistique du Programme alimentaire mondial (PAM) s'est rendue en Iraq du 21 juin au 1er juillet 2000 en vue d'évaluer la capacité du secteur en matière de transport et de logistique et de renforcer la stratégie d'observation du PAM dans le sous-secteur de la manipulation des aliments. La mission a constaté que la majorité de l'équipement dans le port de Umm Qasr, les chemins de fer, le parc de camions et les moulins dont dépend le secteur sont dans un état déplorable du fait de leur ancienneté, de l'entretien insuffisant et de l'absence de pièces de rechange. La mission a toutefois jugé encourageant que le Gouvernement iraquien ait déjà commencé à passer des contrats en vue de remplacer progressivement les moulins en question. Le Gouvernement a présenté un très grand nombre de demandes tendant à améliorer l'entreposage et la manipulation des fournitures humanitaires, notamment des demandes de camions, de cha-

riots élévateurs, de véhicules frigorifiques et d'équipements connexes.

25. Les observations de l'Organisation des Nations Unies ont confirmé que la détérioration du parc de camions s'était traduite par des pannes fréquentes. Quatorze des 40 camions destinés à six gouvernorats ont été livrés tandis que les 50 chariots élévateurs reçus au titre de la phase V font actuellement l'objet de formalités préalables à la distribution. Il est fort encourageant qu'en juin 2000 les contrats relatifs au réseau ferroviaire, d'une valeur dépassant 70 millions de dollars, aient été débloqués. Il s'agit du premier déblocage d'équipement d'infrastructure essentiel pour les locomotives et les chemins de fer.

26. Compte tenu des problèmes évoqués dans le précédent rapport concernant les difficultés rencontrées en matière de contrôle de la qualité des aliments, une autre mission du PAM a été dépêchée du 16 juin au 5 juillet 2000 en vue d'évaluer les capacités de l'Iraq en matière de contrôle de la qualité des aliments et les conditions requises pour maintenir la qualité nécessaire des installations de stockage. Le rapport de la mission a confirmé que le travail des laboratoires a été considérablement entravé par le manque de fournitures, l'état de délabrement de leur matériel et la mise en attente de certaines demandes, qui ont aggravé ces difficultés.

27. Dans le secteur de la santé, qui dépendait fortement des importations et de l'appui du Gouvernement, on a enregistré une forte diminution de la fourniture de soins et de services de santé du fait d'un certain nombre de facteurs, dont le départ de spécialistes de la santé étrangers et irakiens. En outre, la distribution de fournitures et de matériel médical et de médicaments au titre du programme continue de poser des difficultés, cela en dépit de récentes améliorations. On constate certaines améliorations dans le secteur de la santé, mais elles ont en général été circonscrites dans le temps et dans l'espace. Il s'agit notamment de la baisse des stocks régulateurs, ramenés à 14,11 %, ce qui est le niveau le plus bas enregistré en un an, et des programmes de vaccination à Dahouk, Erbil et Sulaymaniyah. Comme on l'a signalé à maintes reprises, il faut également pourvoir à la formation du personnel appelé à installer et à utiliser les équipements nouvellement importés.

28. Je me félicite de l'attention accrue que le Gouvernement accorde aux besoins prioritaires du secteur de la santé en affectant des crédits plus importants à ce

secteur dans le cadre du plan de distribution au titre de la phase VIII. Cette augmentation des crédits est conforme à la précédente recommandation que j'avais faite dans mon rapport supplémentaire (S/1998/90) en date du 1er février 1998. Étant donné tous les problèmes du secteur de la santé, on procédera, en coopération avec le Gouvernement irakien, à une évaluation globale de toutes les questions principales concernant les achats, les demandes mises en attente, la fourniture d'informations, les livraisons et la distribution, ce qui facilitera l'établissement de priorités concernant les besoins du secteur et les ressources financières à prévoir pour y satisfaire.

29. Le 5 juillet 2000, une équipe d'observateurs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Groupe d'observateurs multidisciplinaire et du Groupe d'observation par région géographique a visité les installations de la société Samara Drug Industry (SDI), à la suite de négociations entre l'Organisation des Nations Unies et les autorités irakiennes visant à régler les questions ayant trait à l'observation desdites installations. Les observateurs ont signalé que l'usine avait besoin d'investissements considérables, notamment que soient débloqués des contrats d'une valeur de 25,2 millions de dollars (sous réserve de la fourniture par le Gouvernement irakien des informations pertinentes nécessaires) en vue de la rendre conforme aux normes internationales concernant les bonnes pratiques de fabrication. La direction de la société a donné l'assurance qu'elle coopérerait pleinement avec l'Organisation des Nations Unies sur la question des visites et que l'observation de ses installations pourrait avoir lieu à n'importe quel moment, sans notification préalable.

30. S'agissant des fournitures médicales, le maintien de mises en attente de contrats portant sur l'équipement nécessaire à un système de gestion informatisé des stocks entrave la bonne application des programmes et je demande à l'OMS de fournir un rapport sur cette question le plus rapidement possible. Dans le secteur de la santé, une aide alimentaire spéciale est fournie aux enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition et aux femmes enceintes et allaitantes dans le cadre de centres de soins et de centres de récupération nutritionnelle, mais les besoins des ménages dirigés par une femme et des enfants se trouvant dans des situations difficiles ne sont pas spécifiquement pris en considération, bien que les organismes des Nations Unies aient

signalé la gravité des problèmes sociaux liés à ces groupes.

31. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, la dégradation des infrastructures apparaît à l'évidence dans tous les sous-secteurs, du traitement de l'eau à sa distribution. Comme on ne dispose ni des articles complémentaires essentiels actuellement mis en attente, ni de services d'entretien, de pièces de rechange ou de personnel, la détérioration de l'ensemble du système s'accélère. Le Gouvernement donne actuellement la priorité aux réparations d'urgence, dans toute la mesure du possible, afin d'assurer que les consommateurs continuent d'être approvisionnés en eau. On accorde toutefois moins d'attention au traitement des eaux usées, ce qui laisse les deux principales sources d'eau brute de l'Iraq (le Tigre et l'Euphrate) fortement polluées, situation fort inquiétante pour l'avenir.

32. Toutefois, ce qui est préoccupant, ce n'est pas seulement la mesure dans laquelle le traitement de l'eau est possible, mais aussi la qualité de ce traitement. Encore une fois, dans ce contexte, il convient de souligner que les besoins primaires doivent être la première priorité, et que les revenus accrus devraient être d'abord et avant tout consacrés aux réparations d'infrastructure qui aideront à éviter des crises humanitaires.

33. Le domaine de l'éducation pose l'un des problèmes les plus ardues. Le taux d'alphabétisation de l'Iraq (53,7 % de la population adulte et 70,7 % des jeunes)¹, est resté inchangé depuis un certain nombre d'années. En outre, le taux de scolarisation dans le centre et le sud du pays est tombé, car les familles se sont vues obligées d'envoyer les enfants travailler pour ramener les revenus dont elles avaient besoin. Par contre, dans les gouvernorats du nord, le taux de scolarisation a monté, du fait du rythme soutenu de remise en état des installations d'enseignement, de la distribution de fournitures scolaires et de l'amélioration de la situation économique en général.

34. Dans le secteur de l'enseignement, des équipes d'observateurs des Nations Unies ont observé la distribution et l'utilisation d'ordinateurs dans huit gouvernorats. Tant l'activité que l'observation dans ce secteur devrait s'intensifier avec la levée des demandes en attente portant sur du matériel spécialisé pour les écoles professionnelles, tel que l'équipement dentaire, groupes électrogènes, moteurs de démonstration et oscilloscopes, d'une valeur de 6,9 millions de dollars. Des vi-

sites d'observateurs des Nations Unies dans les écoles industrielles, commerciales et professionnelles ont révélé que nombre d'entre elles étaient touchées par de graves coupures d'électricité et par le manque de matériel scolaire de base et d'équipements, y compris les ordinateurs.

35. Il s'impose de prendre des mesures pour faire face plus pleinement et plus efficacement à la situation, au vu surtout de ses incidences à long terme. C'est pourquoi je trouve encourageant de voir l'accent mis sur les fournitures pédagogiques et l'infrastructure de l'éducation qui ressort du plan de distribution de la phase VIII; j'estime qu'il faut à la fois appuyer et renforcer cet effort. Il importe également de noter que l'UNICEF fera porter son attention sur des questions cruciales comme la scolarisation et la situation des enfants des rues.

36. Les obstacles infrastructurels dans le secteur de l'électricité ne sont pas un moindre problème dans le centre et le sud du pays, où la capacité disponible de production d'électricité continue de se situer à 50 % de la capacité installée, et où il faut continuer de rationner. Si, à Bagdad, la Commission de l'électricité a réussi à limiter les coupures de courant prévues à quatre heures par jour, les autres gouvernorats du centre et du sud connaissent des coupures allant de 12 à 18 heures. La fourniture d'électricité dans tout le réseau demeure à la merci d'incidents imprévisibles. En août 2000, une panne subie à la suite d'un incendie des lignes de transmission à la centrale de Moussaiyab a entraîné la perte de 600 MW, ce qui à son tour a provoqué des coupures de courant de huit heures par jour pour les consommateurs de Bagdad et allant jusqu'à 20 heures dans d'autres gouvernorats affectés. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'ensemble du réseau électrique se trouvait dans un état précaire et en danger imminent de s'effondrer entièrement s'il survenait un autre accident de ce type. Les mises en attente dans le secteur de l'électricité se situent à 25 % des contrats soumis au 31 juillet 2000. Qui plus est, ces produits mis en attente représentent les composantes et les pièces de rechange les plus critiques du matériel livré dans ce secteur, et leur absence rend inexploitable le matériel déjà livré dans le cadre du programme. J'espère que l'on trouvera rapidement une solution à ce problème.

37. Pour faire face à la situation humanitaire d'urgence à Dahouk, Erbil et Soulaïmaniyah due à la sécheresse continue, et pour remédier à court terme à la

pénurie critique d'énergie, on a entrepris dans le cadre du programme des mesures visant à fournir de l'électricité pour les besoins civils fondamentaux, notamment en installant des groupes électrogènes fonctionnant au diesel. Des équipes du Groupe d'observation par région géographique ont mené des enquêtes auprès des utilisateurs sur les groupes électrogènes installés dans les différents gouvernorats dans le cadre du programme de secours d'urgence contre la sécheresse. Elles ont constaté que, dans l'ensemble, ces appareils fonctionnaient bien, malgré, ici ou là, des articles complémentaires manquants ou une installation défectueuse. Pour répondre aux besoins minimaux de la population civile et des services publics dans la région, l'option privilégiée est de reconnecter la région au réseau national. Toutefois, il faudrait pour cela disposer d'une source d'énergie suffisante et fiable au niveau national. L'ONU a engagé des pourparlers avec le Gouvernement iraquien, d'abord pour assurer, comme stipulé dans le plan de distribution du Gouvernement, la fourniture de suffisamment de carburant pour la production électrique d'urgence et, ensuite, pour déterminer les mesures nécessaires pour la reconnexion au réseau national.

38. En juillet 2000, l'Union internationale de télécommunications (UIT) a ouvert des bureaux à Bagdad et Arbil. Une mission d'évaluation se déroule actuellement en Iraq. Son principal objectif est de décider quelles spécifications techniques choisir pour des systèmes de commutation dans les trois gouvernorats du nord et les liens de transmission les reliant, en tenant dûment compte de la cohérence opérationnelle avec les systèmes de télécommunications dans le centre et le sud de l'Iraq. En réponse à la levée des nouvelles attentes concernant la station terrienne, l'UIT procédera au recrutement d'un ingénieur qualifié qui viendra s'ajouter au personnel de l'UIT affecté à des fonctions d'observation. D'autres membres du personnel d'observation international et national seront recrutés et déployés en vue de fournir au Comité du Conseil de sécurité les assurances nécessaires que le matériel de télécommunications est distribué et utilisé en se conformant strictement aux objectifs pour lesquels il a été autorisé. J'espère que le Comité traitera sans délai la levée des mises en attente concernant le matériel de télécommunications, car les déficiences en la matière ont un effet multiplicateur négatif sur l'application du programme humanitaire.

39. Le nombre d'accidents liés aux mines et aux munitions non explosées dans les 15 gouvernorats du sud et du centre demeure préoccupant. Il convient de noter que bien que le Gouvernement n'ait pas encore inclus des activités d'élimination des mines et munitions dans le plan de distribution, il s'occupe de tous les citoyens blessés lors d'incidents liés aux mines en acheminant des fournitures et des prothèses à l'hôpital Ibn al Kuff et aux autres centres médicaux compétents. Il est également fait état de discussions bilatérales en vue de la mise en place d'activités de déminage.

40. Je me félicite de l'inclusion du secteur du logement dans le plan de distribution au titre de la phase VIII, qui a été approuvé sur la base énoncée dans ma lettre du 12 juin 2000 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2000/565) qui décrit les propositions faites par le Gouvernement en vue d'inclure le secteur du logement dans les plans de distribution au titre des phases VI et VII. En juillet, deux consultants de haut niveau spécialistes du logement ont visité le pays et ont mis au point des modalités pour des missions d'observation des Nations Unies dans le secteur du logement.

41. Au cours de la période considérée, 64 852 visites d'observation ont été effectuées dans l'ensemble du pays dans tous les secteurs. En outre, deux spécialistes consultants ont été engagés. Une mission dans le domaine de l'eau et de l'assainissement a été dépêchée du 1er au 30 juin 2000, principalement en vue de proposer des solutions à même d'accélérer la levée de la mise en attente des contrats relatifs à des projets dans ce secteur et d'améliorer l'observation des Nations Unies. Par la suite, en juillet 2000, une mission dans le domaine de l'électricité a été déployée avec un mandat identique dans ce secteur. Le rapport sur le secteur de l'eau et de l'assainissement a été mis à la disposition du Comité du Conseil de sécurité en août. Le rapport de la mission sur le secteur de l'électricité devrait être disponible en septembre 2000.

42. Après plus de trois ans d'application du programme à Dahouk, Erbil et Soulaïmaniyah, certains organismes et programmes des Nations Unies ont commencé à établir indépendamment des évaluations globales et techniques des activités prévues dans tous les secteurs, et d'autres ont déjà terminé ces évaluations. On examinera les réussites, les lacunes et les contraintes des activités, et on déterminera les domaines dans lesquels il faudra apporter des améliorations ou réorienter le programme.

43. Le 28 juin 2000, un citoyen iraquien armé a réussi à pénétrer dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Bagdad. Au cours de l'échange de feux qui a suivi entre l'intrus et les gardes de sécurité du Gouvernement iraquien, deux fonctionnaires de la FAO ont été tués, et huit personnes, dont quatre fonctionnaires de l'ONU, ont été blessées. Durant sa récente visite en Iraq, le Coordonnateur des mesures de sécurité de l'ONU a été informé par le Gouvernement que l'enquête judiciaire sur cet incident était en cours et que ses conclusions seraient communiquées à l'Organisation des Nations Unies. Des mesures de sécurité accrues ont été mises en place dans tous les locaux des Nations Unies en Iraq et le Gouvernement a assuré le Coordonnateur des mesures de sécurité qu'il continuerait à tout faire pour garantir la sécurité du personnel des Nations Unies travaillant en Iraq.

44. Le Gouvernement a d'une manière générale accordé les visas demandés par l'ONU pour le personnel international participant à l'application de la résolution 986 (1995). Il y a eu toutefois des cas isolés où le Gouvernement a refusé d'accorder ces visas, ainsi qu'indiqué au paragraphe 11 du présent rapport

III. Conclusions

45. Trois années et demie environ après le début de la mise en oeuvre du programme humanitaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 986 (1995), les succès et les limites du programme commencent à apparaître avec davantage de clarté. Les différences de situations d'un secteur à l'autre et d'une région à l'autre et l'importance de bien les comprendre et d'y réagir comme il se doit sont également davantage manifestes.

46. Dans bien des secteurs, les infrastructures demeurent paralysées, bien que le Gouvernement iraquien ait commandé les intrants essentiels. Souvent, des articles complémentaires sont placés en attente longtemps après que les articles de base avec lesquels ils devaient être utilisés ont été livrés. Cette situation rend la distribution de l'aide humanitaire et l'amélioration de la situation en général plus difficiles et est une source supplémentaire de difficultés pour une population déjà très affectée par le retard de l'arrivée et de l'utilisation de nombreux équipements et fournitures indispensables dans tous les secteurs. En dépit des efforts louables qui ont été faits pour réduire le nombre des contrats en at-

tente, 647 contrats concernant les fournitures humanitaires, d'une valeur de 1,5 milliard de dollars, et 504 contrats concernant la vente de pétrole et de pièces détachées, d'une valeur de 279 millions de dollars, étaient en attente au 28 août 2000. Le programme autorise l'importation de fournitures destinées à la réparation des infrastructures, mais non les investissements financiers dans des projets de remise en état des infrastructures. En conséquence, l'impact des fournitures importées en application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité est limité. Il faut lever ces obstacles si l'on veut relever entièrement le défi humanitaire.

47. Je me félicite des mesures prises par le Conseil de sécurité pour améliorer les procédures destinées à accélérer la notification des demandes dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, de la nutrition, de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que l'approbation des contrats de vente de pétrole et de pièces détachées. Je recommande vivement que tous les autres secteurs figurant dans le plan de distribution donnent lieu eux aussi à l'établissement de listes et de procédures. Il serait également très utile que le Comité du Conseil de sécurité puisse prendre sans tarder une décision sur l'usage des 52 millions de dollars de fonds inutilisés qui pourraient être désormais affectés à d'autres fins. Je me félicite par ailleurs de l'augmentation des fonds alloués par le Gouvernement dans le plan de distribution pour les vivres et les soins de santé. En remerciant le Gouvernement iraquien de la collaboration qu'il apporte d'une manière générale à l'exécution du programme, je voudrais demander que cette coopération soit renforcée de façon que le programme soit plus efficace. C'est grâce à la recherche de ces améliorations que le programme pourra être d'un meilleur secours au peuple iraquien.

48. Le programme fournit une aide d'une importance vitale à la population iraquienne en répondant à ses besoins journaliers et en faisant face aux énormes difficultés qu'elle rencontre. Cette action bénéficiera, certes, des récentes augmentations importantes des recettes, mais il convient de rappeler que cette augmentation du financement ne pourra produire pleinement ses effets qu'à long terme, car elle est tributaire du calendrier de l'approbation et de la livraison des biens ainsi que de leur distribution. Si l'augmentation des montants désormais disponibles pouvait aller de pair avec une meilleure coordination des efforts visant à réduire le nombre de marchés mis en attente, il s'ensuivrait une nette amélioration dans de nombreux secteurs ainsi que

l'atténuation des difficultés auxquelles s'est heurtée jusque-là la bonne application du programme. L'Organisation des Nations Unies continuera d'insister sur la nécessité de tirer le meilleur parti possible du programme compte dûment tenu des impératifs et conditions qui peuvent varier d'un secteur à l'autre.

49. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports antérieurs, le pays connaît toujours de graves problèmes et le bien-être économique et social de la population iraquienne demeure un sujet de vive préoccupation. De nombreux organismes à vocation humanitaire et s'occupant de la défense des droits de l'homme ont mis en lumière les souffrances du peuple iraquien et en particulier des enfants et autres groupes vulnérables. Le programme humanitaire n'a jamais été censé répondre à tous les besoins humanitaires de la population iraquienne ni remplacer une activité économique normale. La situation humanitaire de l'Iraq et les possibilités de l'améliorer sont liées à plusieurs facteurs, dont certains n'ont rien à voir avec l'exécution directe du programme. C'est pourquoi il ne faudrait ménager aucun effort pour soulager les souffrances du peuple iraquien et réduire le plus possible les effets négatifs à long terme, en particulier sur les enfants et les jeunes.

50. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies en poste en Iraq me préoccupent également au premier chef. Ils ont été affectés dans une situation difficile, parfois très dangereuse. J'ai été profondément choqué, récemment, par le tragique meurtre de deux fonctionnaires de la FAO et les blessures subies par huit personnes, dont quatre fonctionnaires de l'ONU, dans les locaux de la FAO à Bagdad, et voudrais rendre de nouveau hommage aux victimes. L'Organisation des Nations Unies continuera de veiller à ce que des arrangements adéquats en matière de sécurité soient pris pour son personnel, mais il n'empêche que la responsabilité première de sa protection incombe au Gouvernement. J'engage celui-ci à mener à bien sans délai son enquête sur cet incident et à en communiquer les résultats aux Nations Unies. Je saisis cette occasion pour engager les uns et les autres à faire preuve de retenue dans des déclarations publiques qui pourraient, de manière involontaire, nuire à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies en poste en Iraq. Ce personnel se trouve dans le pays pour aider à alléger les souffrances de la population et il mérite non seulement une protection complète mais aussi notre profonde gratitude et nos vifs éloges.

Notes

- ¹ Voir *Rapport sur le développement humain 2000* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.III.B.8).